

ONE VOICE

CHATIPI



Une solution éthique à l'errance féline

Chatipi : la solution éthique à l'errance féline proposée par One Voice

Le programme Chatipi de One Voice est une aide proposée aux communes, afin de les accompagner dans la mise en place d'un plan de gestion des populations de chats errants.

I. L'errance féline : une problématique de grande ampleur

Dans son rapport d'étude, publié en mai 2018, One Voice a réalisé un état des lieux de la situation des chats errants en France. Il en ressort que leur nombre est estimé à **11 millions d'individus et que ce chiffre ne cesse de croître.**

Les conséquences de cette situation sont multiples. Elle engendre notamment :

- un **problème sanitaire**, car les chats errants sont un foyer d'agents pathogènes, dont des zoonoses transmissibles à l'humain ;
- des **nuisances aux riverains** par les colonies de chats non gérées (odeurs, bruit, salubrité...);
- une **menace pour la biodiversité**, notamment pour les oiseaux (stress et prédation) ;
- un **problème éthique**, car la souffrance des chats errants est réelle. Ils souffrent de la faim, de la soif, des intempéries et sont régulièrement victimes de violences. Ils sont également susceptibles de générer des conflits entre protecteurs et détracteurs des chats.

II. Rappel sur les obligations des communes

La réglementation actuelle confie aux maires la responsabilité de la gestion des chats dits « libres », c'est à dire sans foyer, sur leur territoire communal. En outre, selon les annexes de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques : « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre ».

C'est pour aider et accompagner les communes dans leur obligation légale de prise en charge des chats errants que One Voice a développé le programme Chatipi.

III. La gestion durable des populations de chats errants : méthode et conséquences

1. Méthode pour une gestion durable

Les actions sporadiques de stérilisation des chats errants ne fonctionnent pas. Cela s'explique par la dynamique des colonies de chats et par leur fertilité : **une seule chatte et ses filles peuvent théoriquement donner naissance à plus de 10000 chatons en sept ans.** De nombreuses études ont été réalisées à travers le monde, afin d'identifier la méthode de gestions des populations de chats « libres » la plus efficace. Elles concluent que **les captures/abattages sont un gouffre financier et ne fonctionnent pas.** L'espace libéré est rapidement recolonisé. Les procédures de stérilisation/relâchage, moins coûteuses, ont en revanche un impact probant. Une fois stérilisés, les chats conservent leur comportement territorial et empêchent donc l'arrivée de nouveaux venus. Ainsi, la population totale reste stable.

2. Conséquences d'une gestion durable

La gestion durable des populations de chats « libres » au sein d'une commune permet de **réguler la surpopulation féline et ses conséquences directes** : le suivi sanitaire des chats diminue la fréquence des maladies, les nuisances liées à la présence de chats affamés et cherchant un abri disparaissent, la biodiversité est préservée par la décroissance du nombre de prédateurs, les chats ne souffrent plus.

En outre, elle donne une légitimité à la présence des chats qui sont l'objet du plan de gestion. Ainsi, ils ne peuvent plus être considérés comme des intrus dans l'espace urbain. En découle un **apaisement des conflits** éventuels entre protecteurs et détracteurs, mais aussi une diminution des violences dirigées contre les chats.

IV. L'accompagnement proposé par One Voice avec Chatipi

1. Concept

Le programme Chatipi de One Voice consiste en la mise en place de structures d'accueil pour les chats errants d'une commune, au sein d'un espace public, qui devient leur lieu de vie. Les chats y sont accueillis après stérilisation, identification et contrôle sanitaire.

Ils restent libres mais y sont nourris, abreuvés, et y disposent d'un abri. Le lieu se veut **esthétique et intégré au paysage.**

La zone qui leur est dédiée devient alors un **lieu de rencontres, d'échanges et de mixité générationnelle et sociale** entre les habitants, en rassemblant autour du chat qui est, rappelons le, l'animal préféré des Français.

2. Création du site

L'emplacement du site est déterminé **en concertation avec les services communaux** et en fonction des chats déjà présents ou non. Les infrastructures sont composées d'un abri fermé, de type chalet en bois, dans lequel les chats peuvent se protéger des intempéries. Ils y trouvent nourriture et eau fraîche, ainsi que des couvertures par temps froid.

Un enclos grillagé, qui permet aux chats d'aller et venir mais empêchent l'accès humain à l'exception des soigneurs, peut éventuellement être installé.

Un panneau informatif, porteur du logo de la commune, de l'association locale et de celui de Chatipi, explique le fonctionnement du site et invite à l'échange. Il propose également en accès en ligne aux documents mis à disposition par One Voice pour une meilleure compréhension des chats, de leur identité et de leurs besoins.

One Voice s'engage à prendre à sa charge l'achat du chalet.

3. Gestion du site

Le nombre de chats hébergés varie en fonction des souhaits de la commune et des limites du site accueillant le Chatipi. Il peut s'agir soit d'un groupe de chats importé sur le site, soit d'une population de chats déjà présente. Stérilisés et identifiés au nom de la commune ou de l'association locale, ils font l'objet d'un suivi sanitaire strict, en conformité avec la réglementation. Lors de la capture, les chats malades et ne pouvant être soignés, sont euthanasiés afin de soulager leurs souffrances. Les risques sanitaires sont ainsi également diminués. Seuls les chats a priori non adoptables sont relâchés.

La capture, stérilisation, relâchage ainsi que le suivi sanitaire et le nourrissage des chats est organisé par un refuge ou une association choisie par la commune. Les stérilisations sont financées par One Voice qui assure le suivi du projet. Son partenariat avec la mairie et l'association locale est formalisé par la signature d'une convention fixant le rôle et les engagements de chaque partie prenante.

V. Choisir Chatipi : sérieux, professionnalisme et durabilité

Choisir de créer un Chatipi avec One Voice, offre de multiples garanties. L'association travaille depuis de nombreuses années avec des experts de la question féline. La stratégie proposée est la résultante d'une étude approfondie de la problématique. Elle prend en compte la question de l'errance féline et de ses conséquences dans sa globalité.

Chatipi n'est pas seulement un lieu de vie pour les chats, c'est aussi un outil majeur de sensibilisation du public. Il se veut également générateur de lien social, en fédérant la population autour du chat. Car Chatipi non seulement satisfait la demande des protecteurs des chats, souvent démunis face à une situation hors de leur contrôle, mais également l'attente de ceux qui se plaignent de leur présence, qui voient ainsi leur problème concrètement pris en charge.

Depuis 1995, One Voice travaille avec les ministères, les autorités (gendarmerie, DDCSPP...) et les mairies sur diverses problématiques animales. Son conseil, son expertise, son sérieux et sa capacité au dialogue sont reconnus et permettent la recherche et la mise en place de solutions pérennes conciliant les intérêts, contraintes et priorités de l'ensemble des parties prenantes.

Fondée en 1995 sous le parrainage de Théodore Monod, One Voice est une association apolitique et indépendante. Forte de plus de 19 000 membres, elle milite activement, en France et dans le monde, pour la défense des animaux et de leurs droits fondamentaux.

ONE VOICE, C'EST AUSSI

Site-web : www.one-voice.fr

780 000 fans sur Facebook www.facebook.com/onevoiceanimal

34,6K abonnés sur Twitter @onevoiceanimal



Siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg
Département administratif et missions :
7 place de la République - CS 20263
56007 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 13 11 10 - Fax : 02 97 13 11 17
info@one-voice.fr www.one-voice.fr